## Table des matières

Avertissement publié dans la première édition (2018)	9
Ouvrages cités par les seuls noms de leurs auteurs	13
Sommaire	17
Introduction	19
PARTIE I	
Les sûretés mobilières préférentielles	
Titre I	
Le gage avec dépossession matérielle	
Chapitre 1. Le gage civil	43
Section 1. La formation du gage civil	47
§1. Les conditions de validité	47
A. Les biens	50
I. La créance garantie	50
II. L'objet du gage	53
a. Un objet mobilier	53
b. Un objet aliénable	57
B. Les personnes	59
I. Le bénéficiaire du gage	59
a. Les mécanismes fondés sur l'idée de représentation	61
b. L'instauration d'un lien entre le bénéficiaire et la créance garantie	69

Avant-propos de la deuxième édition (2021).....

7

II. Le constituant du gage	/2
a. Le constituant débiteur ou tiers	72
b. Les pouvoirs du constituant	76
§2. Les conditions d'efficacité	85
A. La dépossession	85
I. Les modalités de la dépossession	86
a. La remise des meubles corporels	86
b. La remise des meubles incorporels	95
II. Le destinataire de la remise	100
B. La rédaction d'un écrit	104
I. La nécessité d'un écrit	104
II. La portée de la règle	105
III. Les aménagements possibles du contrat de gage	107
a. Le rang du gage	107
b. Les stipulations affectant la durée du gage	108
c. Les clauses concernant l'exigibilité de la créance garantie	108
d. Les clauses d'adaptation de la valeur du gage	109
Section 2. Les effets du gage civil	109
§1. Les obligations résultant du contrat de gage	109
A. Les obligations du constituant	109
B. Les obligations du créancier gagiste	111
I. L'obligation de conservation	111
II. L'interdiction d'user et de disposer de la chose	115
III. L'obligation de restitution	119
§2. Les droits du créancier gagiste	121
A. Les droits du créancier gagiste avant l'échéance de la créance garantie	121
I. L'existence des droits	121
a. Le droit de rétention	121
b. Le droit de suite	125
II. La disparition des droits	126
a. L'extinction par voie accessoire	126
b. L'extinction par voie principale	130
B. Les droits du créancier gagiste en cas de non-paiement de la créance garantie : la réalisation du gage	137
I. Les modes de réalisation	141
a. La vente de l'objet du gage	142
b. L'appropriation de l'objet du gage	153
II. Le choix du mode de réalisation	163
a. Le choix en présence d'autres sûretés constituées par des tiers	167
b. Le choix en présence d'autres créanciers privilégiés	175
5.2. La transposición des dreits	100

Chapitre 2. Le gage commercial	
Section 1. La formation du gage commercial	
§1. Les créances garanties	
§2. L'assiette du gage commercial	
Section 2. Les effets du gage commercial	
§1. Les effets pendant l'existence du gage	
§2. La réalisation du gage	
A. La vente publique	
B. L'attribution judiciaire	
Titre II	
Le gage avec dépossession fictive	
Le gage avec depossession netive	
Chapitre 1. Le gage, contrat de garantie financière	
Section 1. La formation du gage	
§1. Le fond	
A. Les biens	
I. La créance garantie	
II. L'objet du gage	
a. Un objet spécifique : les avoirs	
b. Les avoirs futurs	
B. Les personnes	
I. Le bénéficiaire	
II. Le constituant	
a. Le constituant propriétaire	
b. La renonciation aux recours	
§2. La forme	
A. La possession ou le contrôle	
I. Les modalités de la dépossession	
a. Le gage ayant pour objet des instruments financiers	
b. Le gage sur créances	
c. L'opposabilité aux tiers de la dépossession	
II. Le destinataire de la dépossession	
B. La preuve	
I. La preuve du contrat de gage	
II. La preuve de la constitution du gage	
§3. Le rang du gage	
A. Les conditions de validité du gage de rang subséquent	
I. La mise en possession du créancier gagiste de rang subséquent	

II. L'accord des créanciers gagistes de rang supérieur	257
III. L'information obligatoire du tiers convenu	258
B. Les droits du créancier gagiste de premier rang	
conditionnant l'étendue des droits du gagiste de rang subséquent	259
I. La liberté d'encadrer la faculté de constituer des gages de rangs subséquents	259
II. L'attention particulière du législateur pour le droit d'utilisation	260
Section 2. Les effets du gage	261
§ 1. Les effets du gage en l'absence de gage de rang subséquent	262
A. Les droits avant l'échéance de la créance garantie	262
I. Le droit d'utilisation reconnu au bénéficiaire de la sûreté	262
a. Les droits du créancier bénéficiant du droit d'utilisation	264
b. Le droit d'utilisation et les droits des créanciers de son titulaire	268
II. La perception des fruits, produits et capitaux	270
III. L'exercice des droits attachés aux instruments financiers remis en gage	272
IV. Le droit de rétention	277
V. Les droits liés à la créance mise en gage	278
B. Les droits du créancier gagiste en présence de certains événements : la réalisation du gage	279
I. Les modes de réalisation	285
a. La vente de l'objet du gage	286
b. L'appropriation de l'objet du gage	296
II. Les modalités affectant la réalisation du gage	301
a. La liberté du bénéficiaire du gage	301
b. Le gage ayant pour objet des parts d'une société à responsabilité limitée	336
§2. Les effets du gage en présence d'un gage de rang subséquent	337
A. La réalisation au profit du créancier gagiste de premier rang	338
B. La réalisation au profit d'un créancier gagiste autre que de premier rang	339
Chapitre 2. Le warrant agricole	345
Section 1. La formation du warrant agricole	347
§1. Le fond	347
A. Les biens	347
I. La créance garantie	348
II. L'objet du warrant	348
B. Le constituant du warrant	350
I. La qualité professionnelle	350

II. La qualité de propriétaire ou usufruitier des biens remis en gage	
III. La capacité de disposer	
§2. La forme	
A. L'établissement du warrant	
B. La dépossession fictive	
·	
Section 2. Les effets du warrant agricole	
§1. Les effets à l'égard du constituant	
A. Les obligations du constituant	
B. Les droits du constituant	
§2. Les droits du porteur	
A. La transmission du warrant	
B. La réalisation du warrant	
I. Les préalables obligatoires	
a. La réclamation de paiement	
b. La dénonciation du refus	
II. Les modes de réalisation	
a. La vente	
b. L'attribution judiciaire	
Titre III	
Le gage sans dépossession	
Chapitre 1. Le gage sur fonds de commerce	
Section 1. La formation du gage sur fonds de commerce	
§1. Le fond	
A. Les biens	
I. La créance garantie	
II. L'objet du gage	
B. Les personnes	
I. Le bénéficiaire du gage	
II. Le constituant du gage	
§ 2. La forme	
A. L'absence de dépossession matérielle	
B. La rédaction d'un écrit inscrit à la conservation des hypothèque	
I. La nécessité d'un écrit	
II. L'inscription au bureau de la conservation des hypothèques.	

§1. Les effets du gage entre les parties	384
A. Les obligations nées du contrat de gage :	204
les obligations du constituant	384
B. Les droits du créancier gagiste	385
I. Les droits du créancier gagiste avant l'échéance de la créance garantie	385
a. L'absence de droit de rétention	385
b. Le droit de suite	386
II. La réalisation du gage	387
a. Les modes de réalisation du gage	388
b. Les conséquences de la réalisation	391
§2. Les conflits entre le gage sur fonds de commerce et d'autres garanties ayant pour objet les mêmes biens	391
A. Le conflit entre gage sur fonds de commerce et gage sur stocks	392
I. Le conflit entre gage sur fonds de commerce et gage sur stocks sans dépossession	392
II. Le conflit entre gage sur fonds de commerce et gage	372
sur stocks avec dépossession	392
a. La position du droit belge	392
b. La position du droit français	393
B. Le conflit entre gage sur fonds de commerce	
et réserve de propriété	394
C. Le conflit entre gage sur fonds de commerce et hypothèque	395
Chapitre 2. Le gage des stocks	397
PARTIE II	
Les garanties réelles conférant une exclusivité	
CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. Le droit de rétention	407
Section 1. Les conditions d'existence	411
§1. La créance garantie	411
§2. La détention	415
§3. Le lien de connexité	420
Section 2. Le régime	428
§1. Les effets	428
A. L'existence d'un droit de blocage	428
I. L'indivisibilité du droit de rétention	429
II. L'opposabilité du droit de rétention	433
B. L'absence de prérogatives juridiques	437

§2. L'extinction du droit de rétention	43
A. Les causes d'extinction	43
I. L'extinction par voie accessoire	43
II. L'extinction à titre principal	44
B. La renaissance du droit de rétention	44
Titre I	
La propriété retenue	
Chapitre 1. La réserve de propriété	44
Section 1. La formation	45
Section 2. Les effets	45
§1. L'absence de transfert de propriété	45
§2. Les effets en l'absence de paiement à l'échéance du terme : la revendication	45
A. Les conditions de la revendication	46
B. Les effets de la revendication	4
Section 3. Les caractères de la propriété réservée	4
§1. L'indivisibilité	4
§2. Le caractère accessoire	4
A. Le transfert accessoire de la propriété réservée	4
B. L'extinction de la propriété réservée	4
Chapitre 2. Le crédit-bail	4
Section 1. La nature du crédit-bail	4
Section 2. Les effets du crédit-bail	4
Sociol 2. Les chois du destit pur	·
Titre II	
La propriété transférée	
La propriete transferee	
Chapitre 1. Le droit commun du transfert de propriété à titre de garantie	4
Section 1. Le transfert de propriété à titre de garantie sans patrimoine fiduciaire	4
Section 2. Le transfert de propriété à titre de garantie avec patrimoine fiduciaire : la fiducie-sûreté	4
§1. La formation	4
A. Les conditions de validité	4
B. La preuve du contrat de fiducie	4
C. L'opposabilité du contrat de fiducie	4

§2. Les effets	500
A. Les effets communs à toute fiducie	500
I. Les effets réels : le transfert de propriété dans un patrimoine fiduciaire	500
II. Les effets personnels	505
B. Les effets particuliers de la fiducie-sûreté	510
I. Les effets à défaut du paiement de la créance garantie	
à l'échéance	510
II. Les effets découlant de la nature de sûreté de la fiducie	512
Chapitre 2. Le droit spécial du transfert de propriété à titre de garantie : les contrats de garantie financière	515
Section 1. L'aliénation fiduciaire sans patrimoine d'affectation	519
§1. Le transfert de propriété à titre de garantie	519
A. La formation	519
I. Les conditions de validité	520
II. La preuve	521
a. La preuve du contrat de transfert de propriété à titre de garantie	521
b. La preuve de la constitution du transfert de propriété à titre de garantie	522
III. L'opposabilité aux tiers	524
B. Les effets	525
I. Les effets avant l'échéance de la créance garantie	525
a. Le transfert de propriété au cessionnaire	525
b. Le caractère accessoire	529
II. Les effets en cas de paiement de la créance garantie à l'échéance	529
III. Les effets à défaut du paiement de la créance garantie à l'échéance	532
§ 2. La mise en pension	536
A. La formation de la pension	537
I. Les conditions de fond	537
a. Les biens	537
b. Les personnes	538
II. L'opposabilité aux tiers	538
B. Les effets de la mise en pension	539
I. Les obligations nées de l'opération de pension	539
a. Les obligations du cédant	539
b. La rétrocession par le cessionnaire	539
II. Les droits du cessionnaire	539

Section 2. Le transfert de propriété à titre de garantie par voie fiduciaire	541
§1. La formation	541
A. Les conditions de validité	541
B. La preuve	542
C. L'opposabilité	543
§2. Les effets particuliers du transfert de propriété à titre de garantie par voie fiduciaire	543
A. Le transfert de propriété au fiduciaire	543
B. L'effet en cas de faillite du fiduciaire	544
Index alphabétique	547